

## Procès-verbal de la séance tenue à l'école Sir-Rodolphe-Forget le jeudi 18 mai 2023, à 19h00

<b>Représentantes du personnel enseignant, du service de garde, du soutien et de la direction</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Mme Marie-Noëlle Bouchard	X	
Mme Kristina Gravel	X	
M. Simon Fortin	X	
Mme Julie Fillion	X	
Mme Sonia Fortin	X	
Mme Valérie Gagnon	X	
Mme Ruth Gilbert	X	
Mme Kathleen Villeneuve	X	

<b>Représentants des parents</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
M. Israël Bouchard	X	
M. Philippe Bouchard-Dufour		X
Mme Marie-Ève Gagnon	X	
M. Jean-Baptiste Levêque	X	
Mme Charlotte Pozzi		X
M. Erick Sullivan		X
Mme Katy Tremblay	X	
M. Louis Vignola	X	

<b>Membres de la communauté</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Mme Marie-Sophie Bertrand	X	
M. Martin Ferland	X	

<b>Direction</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
M. Jean-Sébastien Gagnon	X	

## 1. Mot de bienvenue

M. Jean-Sébastien Gagnon souhaite la bienvenue aux membres. M. Louis Vignola remplace la présidente en attendant son arrivée. Mme Marie-Ève Gagnon arrive à 19h05.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président par intérim fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-22-23/46

L'adoption est proposée par Mme Valérie Gagnon et appuyée par M. Israël Bouchard.

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2023 et suivis

M. Jean-Sébastien Gagnon procède à la lecture du procès-verbal.

### Points de suivi :

**Retour sur la circulaire administrative :** Dépôt de la circulaire amendée par le Centre de services scolaire de Charlevoix. Cela fait suite à la rencontre tenue entre la présidente et la secrétaire générale. Il a été résolu par les gestionnaires du Centre de services de modifier la circulaire afin d'y inclure des éléments suggérés par le conseil d'établissement de Valléemont.

**5.5 Présentation volet alternatif :** La consultation a eu lieu avec les enseignants ainsi que le vote. La direction a sollicité une rencontre avec une membre du comité de parents de l'école alternative le 24 mai prochain et, suite à cette rencontre, la direction assurera un suivi auprès du conseil d'établissement.

Un retour est également fait au sujet de l'absence d'un membre du conseil d'établissement et que ce dernier souhaite partager des commentaires et/ou suggestions malgré son absence. En fonction de ce que prévoit la Loi sur l'instruction publique (LIP), lors de l'assemblée de parents qui se tient en septembre, « les parents élisent aussi au moins deux membres substitués au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance de celui-ci. » (art. 47). Quand un membre du CÉ s'absente, c'est donc à un des membres substitués dûment désignés par l'assemblée de parents de prendre le relais. Un membre du CÉ ne peut pas être absent d'une séance et participer quand même aux discussions qui se tiennent à cette séance.

Aussi, il n'est pas dans le rôle de la personne qui préside le CÉ de faire valoir les représentations d'un des membres qui ne peut assister à une séance. Tel que prévu à l'article 59 de la LIP, « le président du conseil d'établissement veille au bon fonctionnement du conseil, en dirige les séances et voit à leur préparation de concert avec le directeur de l'école. » Et la LIP accorde au président une voix prépondérante pour départager le vote, s'il y a lieu. (art. 63)

Dans ce contexte, un président de CÉ ne peut pas se faire le porte-voix d'un membre absent de la séance. Cela pourrait créer une perception que le président fait siennes les positions du membre absent et leur donner une importance indue. Bref, un membre du CÉ ne peut

intervenir par écrit ou par voix interposée aux discussions qui se tiennent lors d'une séance dont il est absent.

Ainsi, la présidente recommande de prévoir, dans les règles de régie interne, une procédure pour contacter un membre substitut lorsque sa présence est requise en raison de l'absence d'un membre du CÉ (parent ou personnel)

Correction de la présence de Mme Kathleen Villeneuve à la dernière rencontre. Elle était absente.

CE-22-23/47

L'adoption du procès-verbal est proposée par Mme Marie-Noëlle Bouchard, appuyée par M. Louis Vignola.

#### **4. Questions du public**

Aucune question.

#### **5. Points des écoles**

##### **5.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

Dépôt d'une version provisoire pour approbation.

Considérant les modifications à apporter suite à l'adoption par le gouvernement d'une loi sur le protecteur national de l'élève, il est prévu retravailler le plan de lutte à la rentrée, d'autant plus que l'école est en attente des résultats des questionnaires suite à la passation des questionnaires sur la violence et l'intimidation.

Au sujet du protecteur de l'élève, la direction mentionne avoir reçu une présentation la semaine dernière à ce sujet. Il est notamment prévu que baliser le processus de plaintes.

Document déposé

CE-22-23/48

Mme Katy Tremblay propose l'adoption et Mme Kristina Gravel l'appuie.

##### **5.2 Liste des fournitures scolaires**

Sauf pour les chaussures de danse en tissu noir qui sont retirées de la liste, il n'y a aucun changement prévu pour l'année 2023-2024.

Document déposé

CE-22-23/49

Mme Sonia Fortin propose l'adoption et Mme Valérie Gagnon l'appuie.

##### **5.3 Sorties éducatives à venir**

La direction apporte une mise à jour des sorties éducatives à approuver. Un oubli sur le tableau à approuver : sortie récompense pour les brigadiers le 9 juin à Québec. Défi-Évasion et Bar Laitier. Aucun coût pour les parents.

Document déposé

CE-22-23/50

M. Jean-Baptiste Levêque propose l'approbation dûment appuyée par Mme Kristina Gravel.

#### 5.4 Autorisation de sorties près de l'école

Document déposé

La direction dépose la lettre aux parents qui autorise les sorties éducatives près de l'école.

De plus, la direction mentionne que ce modèle de lettre n'a pas été utilisé cette année lors de l'inscription des élèves au préscolaire. Elle s'en excuse et elle remédiera à la situation.

Ce point sera à nouveau apporté à la prochaine rencontre pour approbation avec les ajouts discutés.

#### 5.5 Rapport annuel

La direction annonce qu'elle débutera la rédaction du rapport annuel dès demain. Elle invite les membres à rédiger des articles et à les lui soumettre.

#### 5.6 Suivi projet éducatif

La direction informe les membres du conseil d'établissement qu'une assemblée générale du personnel aura lieu le 22 mai et elle portera sur le projet éducatif. Un suivi au conseil d'établissement aura donc lieu à la prochaine séance.

### 6. Points du service de garde

#### 6.1 Règles de régie interne 2023-2024

Dépôt des règles de régie interne. La direction porte à l'attention les principaux changements, soit l'augmentation de 1\$ du tarif pour les journées pédagogiques ainsi que qu'une modification quant aux pénalités pour les retards après les fermetures.

CE-22-23/51

Mme Marie-Noëlle Bouchard propose l'approbation dûment appuyée par M. Louis Vignola.

#### 6.2 Journées pédagogiques 2023-2024

Dépôt de l'offre des journées pédagogiques. Quelques confirmations sont à venir pour certaines journées pédagogiques. Le cas échéant, un suivi sera fait aux membres du conseil d'établissement pour approuver le contenu et les tarifications de ces journées.

CE-22-23/52

Mme Katy Tremblay propose l'approbation dûment appuyée par Mme Valérie Gagnon.

### 7. Les bons coups à souligner

#### 7.1 Mention de mérite suite aux inondations

La présidente et la direction tiennent à souligner l'élan de solidarité du personnel des écoles de Dominique-Savio et de l'école Forget lors des inondations du 1<sup>er</sup> mai.

CE-22-23/53

M. Louis Vignola propose l'approbation dûment appuyée par Mme Katy Tremblay.

## 8. Retours

### 8.1 OPP des écoles

Il est fait mention d'un certificat de l'engagement parental de Mme Joanie Tremblay et Mme Virginie Forgues.

De plus, les OPP sont à préparer des activités pour la fin de l'année scolaire.

### 8.2 Comité des parents

Les documents ont été déposés sur l'équipe TEAMS du conseil d'établissement. Les membres sont invités à en prendre connaissance.

## 9. Autres sujets

### 9.1 Prochaine rencontre : souper?

Les membres du conseil d'établissement sont sondés à savoir s'ils désirent participer à un souper pour donner suite à la dernière séance du conseil d'établissement. Le choix s'est arrêté au restaurant L'Incontournable. Rencontre prévue à 17 heures.

## 10. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 45.

CE-22-23/54

La proposition de lever la rencontre est faite par Mme Julie Filion, dûment appuyée par Mme Ruth Gilbert.

---

Marie-Ève Gagnon  
Présidente

---

Jean-Sébastien Gagnon  
Direction